

Cejourd'huy troisième de Decembre mil sept cent soixante et
 huit l'acte a été baptisé par moy Curé, Soigneur Louis nicolas ne
 de Louis Thier du Legitime mariage d'Antoinne Bigor Journalier en
 mic. Bigor de Catharie marguerite devant son épouse lequel a eu pour
 parrain Louis nicolas herrien de la paroisse de gouthere
 diocèse d'arreau et pour marraine Marie rose devant
 de la paroisse de ^{Sainte de l'indépendance} St Etienne lesquel ont signé et marqué
 Louis nicolas herrien (la marguerite)
 approuvé en justice six nobles Marie rose devant
 Arcus Curé du Bocasse